

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU 29 MAI 2017

BM2017/05/29/02 : ADHESION DE LA METROPOLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION PARIS INITIATIVE ENTREPRENDRE

DATE DE LA CONVOCATION : 22 MAI 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

ETAIENT PRESENTS : Anne HIDALGO, Gilles CARREZ, André SANTINI, Philippe DALLIER, Michel LEPRETRE, Eric CESARI, Laurent RIVOIRE, Séverine MAROUN, Olivier KLEIN, Daniel-Georges COURTOIS, Frédérique CALANDRA, Xavier LEMOINE, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Denis BADRE, Richard DELL'AGNOLA et Christian DUPUY.

ETAIENT REPRESENTES : Daniel GUIRAUD (représenté par Catherine BARATTI-ELBAZ), Michel HERBILLON (représenté par Patrick OLLIER), Georges SIFFREDI (représenté par Eric CESARI), Luc CARVOUNAS (représenté par Olivier KLEIN), Manuel AESCHLIMANN (représenté par Daniel-Georges COURTOIS) et Danièle PREMEL (représentée par Patrice LECLERC).

ETAIENT ABSENTS : Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Laurent LAFON, Sylvain BERRIOS, Claude GOASGUEN et Valérie MAYER-BLIMONT.

Le Président et Fondateur de l'association *Paris Initiative Entreprendre* (PIE) souhaite voir entrer la Métropole du Grand Paris au sein de son Conseil d'administration aux côtés de la Ville de Paris et de la Région IDF.

Créée il y a plus de quinze ans, PIE est une association loi 1901 à but non lucratif, qui intervient pour soutenir la création d'activités à Paris. PIE concrétise la volonté des entrepreneurs et leur donne les moyens d'agir grâce à son expertise financière, des prêts d'honneur et apports de garantie et met ses réseaux au service des entrepreneurs.

En plus de 15 ans d'existence, PIE revendique

- 2 500 entreprises et associations financées
- 18 000 emplois créés ou consolidés
- 53 M€ apportés par PIE, tous financements confondus

Profils des entrepreneurs financés par PIE :

- 40% de femmes
- 75% de demandeurs d'emploi
- 25% de jeunes de moins de 30 ans
- 15 % d'associations et entreprises solidaires

Le conseil d'administration est composé de 24 personnes, présidé par Lucien JIBERT, son fondateur. Il regroupe des personnes et des organismes engagés dans l'appui aux entrepreneurs franciliens.

Soutenir PIE, c'est soutenir le développement économique local par le financement de la création d'entreprises, autant dans l'économie circulaire et solidaire que dans l'économie classique, à Paris.

En conséquence, il est proposé que la Métropole du Grand Paris devienne membre statutaire de l'association.

Un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de PIE sera désigné lors du prochain Conseil métropolitain.

Il est donc proposé au Bureau de bien vouloir en délibérer.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-11 et L5219-1 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

VU la délibération CM2016/02/18/03 portant délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Bureau ;

CONSIDERANT que le Conseil métropolitain a délégué au Bureau de la métropole du Grand Paris, collégalement et pour la durée de son mandat, l'adhésion de la métropole à divers organismes et associations à l'exception de l'adhésion à un établissement public ;

VU le compte-rendu du Conseil d'Administration de PIE du 04.07.2013 et notamment son article V. relatif au vote du montant des cotisations ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adhérer à l'association *Paris Initiative Entreprendre*.

DIT que la cotisation annuelle de 500 € sera prélevée sur le chapitre 011 « charges à caractère général » du budget 2017 de la Métropole.

DIT que la présente délibération sera notifiée à M. le Président de PIE.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison

